



Métropole Télévision
Convocation des actionnaires
Assemblée Générale mixte
du 24 avril 2006



Nous avons l'honneur de vous informer que Mesdames,
Messieurs les actionnaires sont conviés par le Directoire
à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)
qui se tiendra le **lundi 24 avril à 10h30** précises au :

Palais Brongniart

75002 Paris

Métro Bourse

Entrée face au 40 rue Notre Dame des Victoires

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission (accueil à partir de 9h30),
 - de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote qui vous aura été remis lors de la signature de la feuille de présence,
 - de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.
-

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par une personne dénommée (son conjoint ou par un autre actionnaire).

Conditions à remplir pour participer ⁽¹⁾

Seront seuls admis à participer à cette Assemblée ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- **En ce qui concerne les actions nominatives,**

par leur inscription en compte nominatif pur ou nominatif administré cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

- **En ce qui concerne les actions au porteur,**

par une demande d'immobilisation des titres auprès de l'intermédiaire financier qui en assure la gestion, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée et jusqu'à la date de celle-ci. L'intermédiaire financier établira un certificat d'immobilisation qu'il adressera au CACEIS.

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous devez être muni d'une carte d'admission qui vous sera délivrée :

- **Pour les actionnaires nominatifs,**

en retournant au CACEIS
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 09
le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété.

- **Pour les actionnaires au porteur,**

en se procurant ce formulaire auprès de l'intermédiaire financier chargé de la gestion des titres. L'actionnaire retournera ce formulaire dûment complété à son intermédiaire qui le fera suivre, accompagné du certificat d'immobilisation, au CACEIS.

Si vous souhaitez voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou à une personne dénommée, vous devez :

- **Pour les actionnaires nominatifs,**

retourner au CACEIS
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 09
le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété.

- **Pour les actionnaires au porteur,**

vous procurer ce formulaire auprès de l'intermédiaire financier chargé de la gestion des titres. L'actionnaire retournera ce formulaire dûment complété à son intermédiaire qui le fera suivre, accompagné du certificat d'immobilisation, au CACEIS.

Les services du CACEIS doivent recevoir les formulaires au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée

(1) Quelque soit le mode de participation choisi, à savoir assister personnellement à l'Assemblée, donner pouvoir au président, donner pouvoir à une personne dénommée, ou voter par correspondance.

Ordre du jour

Présentation du rapport du Directoire

Présentation des observations du Conseil de Surveillance

Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes

- Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005
- Rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005
- Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Métropole Télévision, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
- Rapport spécial sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

De la compétence de l'Assemblée Générale à caractère Ordinaire

N° 1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005

N° 2 : Approbation des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce

N° 3 : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende

N° 4 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

N° 5 et 6 : Ratification de la cooptation de membres du Conseil de surveillance

N° 7 : Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société

N° 8 : Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des obligations

De la compétence de l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire

N° 9 : Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

N° 10 : Pouvoirs en vue des formalités.

Exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé

I. Activités et résultats

Chiffre d'affaires

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 1 274,7 M€ en progression de 6,4 %. Hors TPS, le chiffre d'affaires s'élève à 1 079,9 M€ contre 1 012,2 M€ en 2004, en croissance de + 6,7 % (+ 4,6 % à périmètre comparable).

Les recettes publicitaires de la chaîne M6 ont progressé de 4,0 % pour s'établir à 625,5 M€, notamment portées par le secteur des télécommunications et des services. En dépit d'une concurrence avivée par le lancement de la TNT, la chaîne M6 a enregistré en 2005 de très bonnes audiences. Apurès des ménagères de moins de 50 ans, **sa part d'audience s'établit à 19,1 % contre 18,6 % en 2004**. Cette progression permet à M6 d'égaliser ses records de 2001 et 2002, tout en confirmant son rang de **2^e chaîne nationale** sur cette cible privilégiée. La chaîne a attiré en 2005 un nombre croissant d'annonceurs, avec une progression de 158 marques sur l'antenne. M6 a en 2005 enregistré une croissance de 1.1 point de sa part de marché publicitaire brute, qui s'établit à 23,2 %, **niveau record depuis la création de la chaîne**.

Le pôle diversifications et droits audiovisuels réalise un chiffre d'affaires de 380,3 M€, en croissance de 8,0 %. Cette progression s'établit à 3,9 % à périmètre constant, les acquisitions de Mistergooddeal et SNC apportant sur l'année 13,2 M€ et 1,1 M€ de chiffre d'affaires respectivement. Le dynamisme des activités nouvelles (M6 Mobile représentant 10,1 M€ de chiffre

d'affaires), de l'interactivité avec M6 Web (en croissance de 22,5 %) et les bonnes performances de ventes de droits compensent la diminution de chiffre d'affaires de M6 Interactions qui pâtit d'un fléchissement des recettes de l'activité musicale. La contribution du F.C.Girondins de Bordeaux au chiffre d'affaires du Groupe progresse de 11 % pour atteindre 34,2 M€, notamment grâce à la hausse des droits TV.

Le chiffre d'affaires des chaînes thématiques progresse de + 25,9 % à 64,6 M€, compte tenu d'un effet périmètre (Paris Première en année pleine en 2005) qui pèse pour + 15 %, du renforcement de l'offre (la trilogie M6 Music, W9 en TNT) et d'un accroissement des recettes publicitaires.

La contribution de TPS au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 194,8 M€ contre 185,4 M€. Cette progression de + 5,1 % s'explique par l'amélioration combinée de l'ARPU et du nombre moyen d'abonnés en lien avec le fort niveau de recrutement fin 2004, dont le plein effet pèse favorablement en 2005.

Charges opérationnelles

Hors plus-value sur cession d'immobilisations et perte de valeur sur les actifs non amortissables, les charges opérationnelles des activités poursuivies progressent de 55,6 M€ (+ 6,5 %). Avec TPS, dont les charges opérationnelles sont stables d'un exercice sur l'autre, elles s'établissent à 1 097,0 M€.

Cette croissance est en majeure partie liée aux **consommations et autres charges opérationnelles** qui y contribuent pour + 47,9 M€ (+ 8,3 %) hors TPS.

Les sociétés achetées dans l'exercice, notamment Mistergooddeal dont les coûts opérationnels sont essentiellement constitués des coûts d'achat des marchandises vendues, ainsi que les nouveaux développements comme M6 Mobile ont contribué à cette variation pour + 17,9 M€.

Les autres charges opérationnelles intègrent également le surcoût lié à la TNT compte tenu du renchérissement des coûts de diffusion mais également des coûts de réaménagement des fréquences.

Le solde de la variation est lié à l'évolution de l'activité, notamment à la progression des consommations de programmes (droits stockés et programmes de flux). Le **coût total de la grille M6** n'en reste pas moins maîtrisé avec une hausse limitée à + 3,9 %. **Les charges de personnel** augmentent de + 12,2 M€ hors TPS (+ 8,1 %) et de + 15,2 M€ avec TPS (+ 9,1 %).

La signature d'un accord d'intéressement, l'amélioration de la réserve de participation compte tenu de la progression de l'activité et la poursuite de la politique de rémunérations à travers des plans d'option d'achat et de souscription d'actions contribuent aussi à l'augmentation.

Les éléments non récurrents que constituent plus ou moins values sur cession d'immobilisations et pertes de valeur sur actifs non amortissables ont eu un impact positif sur le résultat opérationnel de 12,5 M€.

Seul l'écart d'acquisition Boutiques du Monde a fait l'objet d'une dépréciation en 2005 pour - 0,8 M€ alors qu'en 2004, la somme des dépréciations s'élevait à - 3,6 M€.

En outre, les plus-values consolidées constatées sur les cessions de RTL Shop et Home Travel Services, intervenues respectivement le 19 juillet 2005 et le 14 octobre 2005, s'élèvent à + 13,3 M€.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe atteint 242,3 M€ en progression de + 16,3 %. Hors TPS, il s'élève à + 233,6 M€ contre + 207,8 M€ en 2004, en hausse de 12,4 %.

Hors plus-value de cession et pertes de valeur sur actifs non amortissables, ce résultat s'établit en 2005 à 229,8 M€ contre 212,0 M€ en 2004. La part de TPS dans cette performance s'élève à 8,7 M€ en 2005 contre 0,6 M€ en 2004.

Le segment Antenne M6 pèse pour 201,3 M€ dans cet agrégat en recul de - 3,5 % par rapport à 2004, la progression de la marge brute de la grille n'absorbant pas l'augmentation des charges indirectes.

Le segment des chaînes thématiques représente une perte opérationnelle de - 3,8 M€, en amélioration par rapport à celle enregistrée en 2004 (- 4,9 M€ dont - 7,8 M€ de restructuration Paris Première). 2005 a néanmoins été significativement affecté par le développement de W9 qui pèse pour - 6,8 M€ et le surcoût TNT chez Paris Première et TF6 pour - 2,3 M€.

Le segment des Diversifications et Droits Audiovisuels progresse fortement avec une contribution de 38,1 M€ au résultat opérationnel consolidé (incluant la cession de RTL Shop pour 13,3 M€). Cette performance est d'une part liée au redressement du FC Girondins de Bordeaux qui dégage un résultat opérationnel de + 1,5 M€ contre - 8,6 M€ en 2004.

Par ailleurs, la progression de l'interactivité avec M6 Mobile et M6 Web, de la vente à distance avec la solidité des performances de HSS et l'intégration de Mistergooddeal et des Droits Audiovisuels, qui bénéficient de succès salle, vidéo et de la demande du marché en droits de diffusion, permet de compenser une performance en recul pour les activités portées par M6 Interactions et ses filiales.

Les éliminations et résultats non affectés se rapportent au coût des plans d'option d'achat et de souscription d'actions et à des éliminations de consolidation non affectables à un segment. Le montant total de ce poste est resté stable d'un exercice sur l'autre.

Les activités en cours de cession (TPS) enregistrent une forte croissance de leur contribution au résultat opérationnel consolidé, à 8,7 M€ contre 0,6 M€ en 2004, sous l'effet d'une bonne maîtrise des coûts (conquête d'abonnés, droits sportifs).

Résultat financier

Le résultat financier des activités poursuivies s'établit à + 2,7 M€ en retrait de - 1,3 M€ par rapport à 2004. Le résultat financier de TPS reste négatif à - 0,9 M€ mais avec une amélioration de + 3,0 M€ par rapport à 2004.

Le résultat des activités poursuivies intègre néanmoins une perte de valeur d'actifs financiers (titres de participation) pour - 2,5 M€. Retraité de cette perte, le résultat progresse sous l'effet conjugué de l'augmentation des produits de la trésorerie et de l'impact positif de la réévaluation des instruments financiers.

La réduction de la perte financière de TPS résulte d'un moindre coût de l'endettement d'une part, d'une variation favorable de la juste valeur des instruments financiers d'autre part.

Impôt

L'impôt sur les sociétés comptabilisé en 2005 pour les activités poursuivies s'élève à 85,1 M€ contre 80,8 M€ en 2004. L'impôt constaté au titre de TPS est en 2005 une charge de 2,7 M€.

Le taux d'imposition apparent s'établit à 36,0 % contre 38,3 % en 2004 compte tenu de la baisse du taux d'imposition (-0,5 points) et de la fiscalité différée, et notamment de la non-activation des reports déficitaires de Paris Première en 2004.

Résultat net

Le résultat net des activités poursuivies (hors TPS et minoritaires) s'élève à + 151,2 M€. Le Groupe enregistre ainsi une croissance de près de 16 % de sa performance et affiche un ratio résultat net / chiffre d'affaires de 14,0 % contre 12,9 % en 2004.

Compte tenu des minoritaires (- 0,1 M€ en 2005) et avec TPS, le résultat net part du groupe s'élève à + 156,2 M€, contre + 128,8 M€ en 2004, en croissance de + 27,4 M€ (+ 21,3 %).

II. Variation de périmètre

En 2005, le Groupe a renforcé ses positions dans les activités de Diversifications avec pour conséquences les modifications de périmètre suivantes :

Vente à Distance

Le 15 novembre 2005, HSS a procédé à l'acquisition de 95 % du capital de la société **Mistergooddeal**, l'un des principaux acteurs français du e-commerce et leader du déstockage de grandes marques sur Internet. Cela constitue une opportunité majeure de soutenir le développement des activités de vente à distance du Groupe. Mistergooddeal est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 15 novembre 2005 selon la méthode de l'intégration globale.

Dans le souci de rationaliser son offre et son portefeuille de participations, HSS a par ailleurs cédé dans l'année ses participations conjointes ou minoritaires :

- Le 19 juillet 2005, HSS a cédé sa participation de 20 % dans **RTL Shop**, société de « télé shopping » en Allemagne, à RTL Interactive GmbH (Groupe RTL). L'investissement dans RTL Shop était jusqu'en 2004 comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence ;
- Le 14 octobre 2005, HSS a cédé les 50 % détenus dans **Home Travel Services**, société co-développée avec un voyageur et consolidée jusqu'à la date de sa cession selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Éditions

Le 1^{er} août 2005, M6 Interactions a acquis 80 % de la société **Citato**, éditrice d'un magazine gratuit distribué à environ

200 000 exemplaires auprès des jeunes de 15 à 20 ans et présentant un panorama de la presse française à travers une sélection mensuelle d'articles des grands titres de presse. Citato est consolidée depuis le 1^{er} août 2005 dans les comptes du Groupe selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe s'est engagé à procéder à l'acquisition des 20 % conservés par les fondateurs en 2007.

Droits Audiovisuels

Le 29 avril 2005, M6 a acquis auprès de la société Bayard d'Antin (Groupe RTL) 100 % de la **Société Nouvelle de Cinématographie** (« SNC »). Avec SNC qui détient un catalogue de plus de 400 titres, composé pour partie de grands succès ou de classiques du cinéma français, le Groupe renforce significativement ses activités de gestion et de distribution de droits audiovisuels. Le Groupe consolide SNC selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} avril 2005, la transaction ayant été arrêtée sur les comptes de SNC établis au 31 mars 2005.

Une simplification des structures juridiques de ce pôle Droits Audiovisuels a en outre conduit à la dissolution - confusion le 1^{er} juillet 2005 de M6 DA dans SND.

Chaînes thématiques

L'année 2005 a également vu le lancement, le 31 mars 2005, de M6 Music (Edi TV) sur la TNT sous le nom de **W9**. L'offre de programmes, à destination des jeunes adultes, est avant tout musicale mais inclut également la diffusion de séries, de films et de divertissements.

Le Groupe a en outre enrichi son portefeuille de chaînes musicales diffusées sur le câble et le satellite avec le lancement le 10 janvier 2005 de **M6 Music Rock** et de **M6 Music Black**, puis en mars 2005, de **M6 Music Hits**. Ces trois chaînes sont portées par la société M6 Communication consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2005.

Enfin l'application des IFRS a entraîné l'**extension du périmètre de consolidation** à des sociétés non significatives ou sans activité. Ces sociétés, consolidées selon la méthode de l'intégration globale, sont :

- M6 Création, M6 Opération, M6 Développement et M6 Affaires (sociétés sans activité détenues à 100 %),
- Labo Prod, société de production, détenue à 100 % depuis le second semestre après rachat des 49 % précédemment détenus par des minoritaires,
- et Multiplex R4, GIE détenu à 58,35 % et assurant toutes les opérations techniques nécessaires à la transmission et la diffusion en mode hertzien numérique terrestre (TNT) des programmes de six chaînes (M6, W9, Paris Première, TF6, AB 1 et NT 1) sur la ressource radioélectrique R4 attribuée par le CSA.

En revanche, consécutivement au projet de rapprochement industriel dans la télévision payante entre TPS et le Groupe Canal + annoncé le 16 décembre 2005 et signé le 6 janvier 2006 et en application de l'**IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »**, TPS, précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, est traitée en 2005 comme un actif destiné à être cédé. Ainsi, elle fait l'objet d'une présentation spécifique, sa contribution nette arrêtée au 31 décembre 2005 dans les états financiers étant présentée séparément des activités poursuivies.

III. Structure financière, flux de trésorerie et investissements

Au 31 décembre 2005, les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 504,1 M€ en hausse de 62,8 M€ par rapport au 31 décembre 2004. La part des minoritaires dans les capitaux propres s'établit à 0,2 M€ et se rapporte essentiellement à la détention de 49 % de Sedi TV (Teva) par des actionnaires hors-Groupe. Le **total bilan** s'élève à 1 390,3 M€ en progression de 12,6 %. Cette évolution traduit l'entrée de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation du Groupe, notamment Mistergooddeal et SNC, mais aussi le développement des activités du Groupe.

Les activités en cours de cession représente 201,8 M€ à l'actif du Groupe et 219,3 M€ au passif. Ces montants correspondent à 34 % des actifs et passifs de TPS ainsi que des éléments du bilan du Groupe directement rattachés à la participation dans TPS, comme le goodwill historique constaté sur TPS (91,0 M€).

La **trésorerie nette d'endettement** du Groupe s'élève à 242,8 M€ au 31 décembre 2005 au titre des activités poursuivies. Avec TPS, elle s'élève à 188,7 M€ contre 203,2 M€ au 31 décembre 2004.

La **capacité d'autofinancement d'exploitation** avant impôt atteint 324,8 M€ contre 286,0 M€ en 2004, soit 13,6 % d'augmentation s'expliquant principalement par la croissance du résultat opérationnel, l'augmentation de la dotation nette aux amortissements et provisions (- 24,2 M€) étant pour une large partie neutralisée par l'impact de la plus value de cession de RTL Shop (+ 13,0 M€) et des joueurs de football du FC Girondins de Bordeaux (+ 8,0 M€).

La **variation du BFR d'exploitation** s'établit à -38,9 M€ alors qu'elle constituait une contribution positive de + 17,9 M€ en 2004. Hors TPS, elle s'élève à - 35,6 M€ contre - 18,6 M€ en 2004.

Une telle évolution est portée par l'augmentation des achats de droits dans un contexte de renforcement de la grille de la chaîne, les acomptes sur droits de diffusion non ouverts et évènements sportifs ainsi que par les achats significatifs de programmes. La contribution de TPS dans la variation du BFR d'exploitation est impactée par d'importants décaissements en début d'exercice résultant des achats de programmes conclus au cours du second semestre 2004.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** s'établissent à - 120,9 M€ en 2005 contre - 100,8 M€ au en 2004 et résultent de :

- Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont en hausse de 11,0 M€, concernant principalement des investissements réalisés par SND dans les droits audiovisuels ;
- Les acquisitions de SNC et de Mistergooddeal se traduisent par un décaissement net de trésorerie de 40,9 M€. En 2004, les acquisitions de Paris Première et de Boutique du Monde (par HSS) s'étaient traduites par des décaissements nets de respectivement 18,5 M€ et 1,1 M€.
- La cession de RTL Shop se traduit par un encaissement net de trésorerie de 5,0 M€ au 31 décembre 2005, le solde de 5,0 M€ devant être encaissé en mars 2006.

La **politique d'investissements** du Groupe est menée à plusieurs niveaux :

- Dans le cadre de ses engagements conventionnels et / ou de ses obligations réglementaires, Métropole Télévision investit en production d'œuvres audiovisuelles et cinématographi-

ques, pour un montant de 21,2 % de son chiffre d'affaires publicitaire net de l'année précédente. Ces investissements se sont élevés à 112,2 M€ en 2005.

- Dans le cadre des achats de droits audiovisuels à des fins de commercialisation (distribution salle, video et ventes TV). A cet égard, SND, société du Groupe portant l'essentiel de l'activité Droits Audiovisuels, a investi 35 M€ en achats de droits en 2005.
- Dans le cadre des achats de droits de diffusion, qui sont comptabilisés dans les stocks et qui correspondent aux investissements réalisés par le Groupe dans sa grille de programme. Ces achats se sont élevés à 223,4 M€ en 2005, et correspondent aux programmes dont les droits se sont ouverts durant l'exercice et qui peuvent donc être diffusés.
- Dans le cadre de prises de participation ou d'acquisitions de sociétés visant à compléter les activités du Groupe. Ces investissements ont notamment concerné en 2005 les activités :
 - de droits audiovisuels, avec le rachat de SNC pour un montant de 13,0 M€,
 - d'éditions avec l'acquisition de Citato pour un montant de 0,3 M€,
 - de Vente à Distance, avec l'acquisition de 95 % de Mistergooddeal.com pour un montant de 43,1 M€, correspondant à l'acquisition de 100 % y compris le complément de prix (5 %) et les frais d'acquisition.

IV. Affectation du résultat

Le résultat net par action de l'exercice 2005 se monte à 1,19 €. Compte tenu des niveaux de profitabilité atteint par le groupe cette année, le Directoire proposera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2006, au titre de l'exercice 2005, un **dividende de 0,95€ par action en progression de 13,1 % par rapport à 2004**. Ce niveau de dividende correspond à un taux de distribution de 80 % du résultat net consolidé. Si l'affectation des dividendes est approuvée par l'Assemblée Générale Mixte dans les termes proposés à la 3^e Résolution, le report à nouveau sera de 470,1 M€.

V. Société Métropole Télévision

Le chiffre d'affaires social de Métropole Télévision est en 2005, de 640,7 M€, soit une progression de 4,7 % par rapport à 2004, et le résultat net se monte à 166,2 M€, en progression de 35,7 %.

VI. Perspective 2006

Le Groupe M6 va poursuivre en 2006 sa stratégie de croissance sur l'ensemble de ses activités.

Dans la continuité des exercices précédents, les programmes seront au cœur de la stratégie de développement, en vue de conforter la position de la chaîne, dans un environnement de marché en pleine mutation. L'acquisition, pour 27 M€, des droits de 31 matches de la Coupe du Monde de Football, qui aura lieu du 9 juin au 9 juillet 2006 en Allemagne, s'inscrit dans cette perspective.

Dans ce contexte concurrentiel et technologique marqué par de fortes et rapides évolutions, les chaînes thématiques du Groupe sont positionnées en vue de conforter leur croissance et leur développement.

Au regard de la pénétration de la télévision de complément numérique, avec le succès des modes de distribution que sont la TNT et l'ADSL, les chaînes thématiques du Groupe vont disposer d'un parc d'initialisés élargi.

Paris Première et W9, 2^e chaîne gratuite du Groupe, devraient notamment bénéficier de ces perspectives prometteuses, au regard desquelles le Groupe poursuivra ses efforts d'investissement en 2006.

Les relais de croissance mis en place en 2005, qu'il s'agisse du Pôle Vente à Distance avec l'acquisition de Mistergooddeal.com ou de l'accord M6 Mobile by Orange, vont contribuer au dynamisme des activités de diversifications. La marque M6, l'interactivité et la proximité avec les téléspectateurs, abonnés, clients resteront l'axe fort de la stratégie du Groupe.

Enfin, concernant l'accord en matière de télévision payante signé début janvier 2006 avec Vivendi Universal et TF1, une décision des autorités de la concurrence pourrait intervenir avant la fin de l'année 2006.

Résultat des cinq derniers exercices de Métropole Télévision SA

Date d'arrêté	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476	52 755 476
Nombre d'actions ordinaires existantes	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690	131 888 690
Opérations et résultats (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	640,7	612,1	589,9	580,7	569,0
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	236,2	205,6	213,9	208,4	239,8
Impôts sur les bénéfices	53,3	57,7	62,9	34,9	53,7
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2,8	2,7	2,9	2,4	2,4
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	166,2	122,4	105,5	155,8	141,6
Résultat distribué	124,8	109,7	87,5	74,2	74,2
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	1,37	1,10	1,12	1,30	1,39
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	1,26	0,93	0,80	1,18	1,07
Dividende attribué à chaque action	0,95	0,84	0,67	0,57	0,57
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	602	549	549	534	518
Montant de la masse salariale de l'exercice*	31,5	30,0	29,2	26,6	25,8
Montant des sommes versées au titre avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)*	16,3	14,0	15,6	11,3	10,9

Nota : La valeur nominale de l'action est passée de 4 € à 0,4 € lors de l'AGM du 26 mai 2000.

* (en millions d'euros).

Projet de résolutions

A. Soumises au vote de l'Assemblée Générale à titre Ordinaire

1^{re} Résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion établi par le Directoire et des Rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance :

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 166 217 030 € ;
- approuve de ce fait les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports ;
- approuve, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à 20 776 € et la charge d'impôt correspondante de 7 257 €.

2^e Résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225.86 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les nouvelles conventions dont il est fait état.

3^e Résolution

(Affectation des résultats et fixation du montant du dividende)

	en euro
Le résultat de l'exercice s'élève à :	166 217 030,04
Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à	429 130 207,95
Montant total distribuable	595 347 237,99

Il est proposé :

De mettre en paiement un dividende de 0,95 euro par action pour chacune des 131 888 690 actions composant le capital	125 294 255,50
--	----------------

De reporter à nouveau le solde de	470 052 982,49
-----------------------------------	-----------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats proposée par le Directoire et fixe, en conséquence, le dividende de l'exercice 2005 à 0,95 € par action.

Les sommes distribuées sont éligibles à l'abattement de 40 %, conformément aux dispositions de l'article 158-3 du Code général des impôts, pour les actionnaires pouvant y prétendre.

Le dividende sera mis en paiement le 28 avril 2006.

Il est précisé qu'au cas où, lors de cette mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions, en application de l'article L 225-210 alinéa 4 du Code de commerce, serait affectée au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est mentionné ci-après le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents dont l'Assemblée Générale prend acte, étant précisé qu'il n'existe pas d'autres revenus distribués :

Au titre de l'exercice	Dividende distribué par action	Dividende distribué par action éligible à l'abattement	Montant global de la distribution éligible à l'abattement
2002	0,57 €	NA	NA
2003	0,67 €	NA	NA
2004	0,84 €	0,84 €	110 786 499,60 €

4^e Résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe dans le Rapport de gestion, des observations du Conseil de surveillance, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 156,2 M€.

5° Résolution

(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Ignace Van Meeenen, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance en date du 31 janvier 2006, en remplacement de M. Jean-Charles de Keyser, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

6° Résolution

(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Constantin Lange, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2006, en remplacement de M. Thomas Rabe, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

7° Résolution

(Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital de la société à la date de mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue :

- d'attribuer ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières tels que conversion, exercice, remboursement ou échange, dans le cadre de la réglementation boursière, et également aux salariés et dirigeants de la société et de son groupe, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise, ou de toute autre modalité prévue par la législation en vigueur ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler, sous réserve de l'adoption de la 9° résolution par l'assemblée générale mixte des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris de gré à gré et par bloc d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Par ailleurs, et aux époques que le Directoire appréciera, les actions acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens.

L'assemblée générale fixe à 40 € par action le prix maximum d'achat. L'assemblée fixe le nombre d'actions pouvant être acquises à 10 % au plus du capital social.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale.

Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 507 786 907 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale décide que la présente autorisation pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ainsi que de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

8° Résolution

(Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'émettre des obligations)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, autorise ce dernier, à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France et/ou à l'étranger, d'obligations subordonnées ou non, à durée déterminée ou indéterminée, ou de bons de souscription d'obligations libellés en euros ou en devises étrangères, soit en toute autre unités monétaire établie par référence à plusieurs devises, les obligations pouvant éventuellement être assorties de bons de souscription d'obligations de même type, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de trois cent millions d'euros (300 000 000 €), ou d'une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie, avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables ; le montant nominal ci-dessus s'appliquant globalement aux obligations émises directement ou à la suite de l'exercice de bons de souscriptions.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire en vue de l'émission de ce ou ces emprunts, notamment pour fixer les caractéristiques des obligations ou des bons, qui pourront comporter un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement, au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum fixé, ci dessus.

Le Directoire pourra déléguer à son Président ou à tout membre du Directoire de son choix les pouvoirs ci-dessus conférés, à charge d'en rendre compte.

Cette autorisation est donnée pour cinq ans.

B. Soumises au vote de l'Assemblée Générale à titre Extraordinaire

9° Résolution

(Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, et sous réserve de l'adoption de la 7° résolution, autorise le Directoire à réduire le capital social par voie de l'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait être amenée à détenir par suite notamment d'acquisitions effectuées dans le cadre de la 7° résolution et dans la limite de 10 % du capital de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire pour apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications ou formalités nécessaires.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

10° Résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

Renseignements concernant les membres du Conseil de surveillance dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée.

Ignace Van Meenen

Biographie

Ignace Van Meenen est Docteur en droit, diplômé de l'Université de Osnabrück en Allemagne. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1994, au sein de la Deutsche Bank à Düsseldorf (Allemagne) où il a occupé plusieurs postes de senior management avant d'être finalement nommé Vice-Président Corporate Finance International de la Deutsche Bank Securities à New-York en 1997.

En 1999, il a rejoint RAG AG, un groupe international centré sur l'énergie et la chimie, en qualité de Vice-Président senior et Directeur financier groupe.

En 2001, il a été nommé par ailleurs, Président de RAG Beteiligungs-GmbH, la holding d'investissement de RAG AG. Il a rejoint RTL Group à partir de janvier 2006 en qualité de CFO et responsable du Centre d'affaires.

Constantin Lange

Biographie

Après avoir terminé ses études d'économie en France et en Allemagne, Constantin Lange a obtenu un MBA au Massachusetts Institute of Technology. En 1993, il a débuté comme assistant au sein de Bertelsmann au Département Business Development à Gütersloh.

Après avoir été chef de projet au sein de UFA à Hamburg et Office Manager du Président, il a été nommé début 1997, en qualité de chef des activités ongoing Pay TV.

En octobre 1997, Constantin Lange est devenu Vice-Président du Business Development TV International.

En mai 1999, il a terminé son doctorat à l'Université Hohenheim. En mars 2000, il a été nommé en qualité de Secrétaire Général et membre du Comité de gestion de RTL Television à Cologne et était responsable des départements Affaires juridiques, Acquisition et vente de programmes et Ressources humaines.

En mars 2003, il a été nommé CEO de RTL Interactive GmbH, la filiale internet et digital business de RTL Television.

Dans le cadre de ses fonctions, il est également responsable pour les sociétés RTL Shop, Universum Film, RTL Enterprises et RTL media services.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS (Art. 133 du décret du 23 mars 1967)

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 52 755 476 €

Siège Social : 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

339 012 452 RCS Nanterre

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2006, tels qu'ils sont visés par l'article 135 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

À le Signature

NOTA : les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.



Métropole Télévision

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 52 755 476 €

89, Avenue Charles de Gaulle

92575 Neuilly-sur-Seine cedex

Téléphone : 01 41 92 66 66

Télécopieur : 01 41 92 66 10

Internet : <http://www.m6.fr>

339 012 452 RCS NANTERRE

SIRET 339 012 452 00084

APE 922 D

CNCL Décision d'autorisation N° 87.13

DU 26 FÉVRIER 1987 RENOUELÉE